



CONFEDERATION
DES SYNDICATS MEDICAUX FRANCAIS



79 rue Tocqueville, 75017 PARIS

Le 24 août 2010

Pourquoi les radiothérapeutes doivent voter pour les listes C.S.M.F ?

Où en est-on ?

Les médecins radiothérapeutes attendent depuis 2006 une revalorisation qui passe par la transformation de leurs cabinets libéraux en "établissements de santé" et la mise en œuvre de la T2A.

Si le principe de la reconnaissance aux cabinets de radiothérapie libérale du statut d'établissement de santé est désormais acquis, la mise en œuvre a été repoussée par le gouvernement. **La nouvelle T2A, prenant en compte la valorisation des techniques récentes, s'appliquera dès le 1er avril 2011 pour les établissements publics, et pas pour des centres de radiothérapie restés "cabinets médicaux".**

Cette situation laisse les radiothérapeutes dans une situation des plus floues qu'il est urgent de clarifier :

- > si les centres libéraux de radiothérapie deviennent des Etablissements de Santé, le changement de tarification et de mode de paiement se fera le 1er avril 2011 : les honoraires seront fixés pas le CCAM (points W de chaque acte x facteur de conversion monétaire = 0,445) ; mais comment seront payés leurs plateaux techniques ?
- > si les centres libéraux de radiothérapie restent des cabinets médicaux, quand la modernisation du mode de paiement de la radiothérapie sera-t-elle effective ?

Enfin, **du fait des retards accumulés**, les médecins radiothérapeutes ont de plus en plus de difficultés à peser sur les industriels qui les équiper, mais dont la collaboration leur est indispensable.

La CSMF agit pour que la situation des médecins radiothérapeutes soit prise en compte par le gouvernement et la CNAMTS.

Dr. Jean François REY,
Président de l'U.M.E.S.P.E./CSMF

Dr. Jean Michel ARDIET,
Représentant du SNRO
au Comité Directeur de l'U.M.E.S.P.E./C.S.M.F

Si vous voulez dire STOP au massacre de la médecine spécialisée ne laissez pas passer cette occasion d'exprimer votre ras-le-bol ! Le gouvernement doit en tenir compte ! Trop c'est trop !

VOTEZ UTILE, VOTEZ CSMF !

Toutes les informations sur les élections aux URPS et les prises de positions de la CSMF sur : www.elections.csmf.org